



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de la Polyvalente Le Carrefour**

N° de la résolution ou
annotation

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenu le 14 septembre 2022 au CA-O.

ÉTAIENT PRÉSENTS

DIRECTION

Théberge, Marie-Ève (directrice)

MEMBRES PARENTS

Bouferguène, Farida

Djani, Kossi

Gauthier, Marie-Michelle

Lachance, Myriam

Martel, Catherine

Robichaud, Simon

Velho, John

Villeneuve, René

MEMBRES DU PERSONNEL

Breton, Erik

Brousseau, Camille

Dufour, Robin

Paquette, Patricia

Thibault, Johanne

MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Perreault, Danielle

MEMBRES ÉLÈVES

ÉTAIT ABSENTE

Lair, Christine

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE L.I.P. ART. 61

La réunion débute à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Villeneuve et appuyée par Mme Gauthier.

Adopté

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun

CÉ # 22-23-001

CÉ # 22-23-002	<p>4. ÉLECTION : PRÉSIDENTE, VICE-PRÉSIDENTIEL L.I.P.ART. 56, 58, 59, 60</p> <p>Mme Théberge demande s'il y a des gens qui veulent proposer un président. M. Robichaud se propose à la présidence, M. Kossi propose Mme Lachance, Mme Lachance accepte la proposition. Par la suite il y a une petite introduction des personnes proposées à la présidence. Un vote est fait par les parents et Mme Lachance est élue présidente. Ensuite la destruction des votes est appuyée par M. Villeneuve.</p> <p>Pour le volet vice-président, Mme Marie-Michelle Gauthier est élue. La destruction des votes est appuyée par Mme Gauthier.</p>
CÉ # 22-23-003	<p>5. NOMINATION : REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ L.I.P. ART. 42.5</p> <p>Mme Perreault est nommée représentante de la communauté suite à la proposition de la majorité des membres présents.</p> <p>Appuyée par Mme Brousseau.</p>
CÉ # 22-23-004	<p>6. CALENDRIER DES RENCONTRES (ANNEXE 1)</p> <p>Mme Théberge explique le calendrier des rencontres. Les dates sont identifiées en rouge, elle nous mentionne que les dates ont été choisies en fonction que les rencontres soient toujours à la suite des assemblées générales des enseignants. Mme Théberge nous indique que les dates en rouge sont le nombre maximal de rencontres qu'il y aura durant l'année scolaire. Il est possible qu'il y en soit une d'annulée. L'ensemble des membres accepte que ce soit les mercredis. La dernière rencontre est en lien avec la prévision budgétaire alors il y a possibilité de changement.</p> <p>L'approbation est proposée par M Velho et appuyée par Mme Martel</p> <p>Adopté</p>
CÉ # 22-23-005	<p>7. APPROBATION DES SORTIES AUTOUR DE L'ÉCOLE 2022-2023</p> <p>Mme Théberge nous mentionne que c'est une approbation générale, il y aura une communication aux parents par l'intermédiaire des enseignants pour faire accepter les activités autour de l'école.</p> <p>L'approbation est proposée par Mme Martel et appuyée par M. Kossi.</p> <p>Adopté</p>
CÉ # 22-23-006	<p>8. APPROBATION DES ACTIVITÉS (ANNEXE 2)</p> <p>Reporté à la prochaine rencontre.</p> <p>Approuvé</p>
	<p>9. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (ANNEXE 3)</p> <p>Reporté à la prochaine rencontre.</p>
CÉ # 22-23-006	<p>10. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2022-2023 (ANNEXE 4)</p> <p>Cette année nous avons eu l'obligation de revoir la facturation. L'idée de cette facturation est pour l'utilisateur-payeur. La question qui est posée est : comment allons-nous faire pour avoir une tarification juste et pas trop élevée pour les parents! L'an passé nous avons fait une grande réorganisation dans notre service pour ne plus être en déficit. L'année passée nous étions en déficit de 40 000 \$ au service de garde pour 35 enfants régulier. Maintenant</p>

avec la nouvelle tarification, ce qu'on propose cette année, c'est le maximum qui a été recommandé. C'est également la tarification qui ressemble aux autres écoles. Mme Thibault explique l'annexe. (Voir annexe 3) Par la suite, Mme Théberge explique que maintenant un enfant qui a une fréquentation régulière est considéré comme régulier. Ce programme sera réparti sur plusieurs années.

Mme Martel nous informe qu'elle a le privilège d'avoir des informations du centre de service. Entre autres, Québec permet 3\$ de l'heure par heure d'ouverture du service de garde. Une autre nouvelle pour la durée d'ouverture, une durée d'ouverture est 10h par jour. Dans l'annexe à la section "Supplément pour les heures excédant le nombre d'heures prévues aux règles budgétaires et journées pédagogiques, le 1.50\$ n'est pas applicable et sera modifié. Pour terminer, le document vous sera envoyé avec les modifications par courriel et un vote sera fait également par courriel.

L'approbation est proposée par M. Villeneuve.

11. INFORMATIONS

11.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun

11.2 MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DES PARENTS

Aucun

11.3 MOT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun

11.4 MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES

Aucun

11.5 MOT DES ENSEIGNANTS

Aucun

11.6 MOT DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Aucun

11.7 MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Aucune

11.8 MOT DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Aucun

11.9 MOT DE LA DIRECTION

Aucun

12. QUESTIONS DIVERSES

Posé par M. Villeneuve, est-ce qu'en 2022-2023 une visite en présentiel sera faite dans les écoles secondaires pour les différents programmes offerts?

Il est mentionné que ce sont seulement les 6^e années qui font les visites en présentiel, car c'est nouveau pour les élèves qui passent du primaire au secondaire.

L'approbation est proposée par M. Villeneuve et appuyée par Mme Martel.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20 h 38.

CÉ # 22-23-007

Marie-Ève Thériège
Directrice

Myriam Lachance
Présidente